



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/47/L.48
13 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
PREMIERE COMMISSION
Point 63 a) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE :
RAPPORT DE LA COMMISSION DU DÉSARMEMENT

Australie, Autriche, Bolivie, Canada, Colombie, Costa Rica,
Danemark, Espagne, Equateur, France, Guatemala, Indonésie,
Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama et Philippines :
amendements au projet de résolution A/C.1/47/L.4

Paragraphe 7 du dispositif (amendé) :

7. Recommande que la Commission du désarmement, à sa session d'organisation de 1992, décide d'inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour de sa session de 1993 :

- 1) Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires;
- 2) Approche régionale du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale;
- 3) Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et des domaines connexes;
- 4) Directives générales pour la non-prolifération, mettant particulièrement l'accent sur les armes de destruction massive;

Paragraphe 8 du dispositif (nouveau) :

8. Recommande que la Commission du désarmement, à sa session d'organisation de 1993, envisage d'inscrire la question des transferts d'armes internationaux, se référant en particulier à la résolution 46/36 H du 6 décembre 1991, à l'ordre du jour de sa session de fond de 1994;

Paragraphe 9 du dispositif (nouveau) :

9. Recommande aussi que la Commission du désarmement, à sa session de fond de 1993, s'efforce d'achever l'examen des points 2 et 3 et que l'examen du point 1 soit prolongé en vue de le terminer en 1994;

(Les paragraphes suivants seront renumérotés en conséquence.)
